



**Commission organisation des moyens et communication
du 6 février 2015**

<u>Présents :</u> Claudine BOIRIE, Présidente Maryse CARRERE, référente Ressources humaines Myriam SOLLES, référente Technologies de l'information et de la communication Bruno Rouch	<u>Excusée :</u> Josette DURRIEU, référente Evolutions réglementaires	<u>Diffusion électronique :</u> Bureau
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Ordre du jour

- Mise en place de la commission :
Objectifs, rôle et mode de fonctionnement
- Evolution du règlement financier du SDE65
 - Rappel annexe financière 2014
 - Propositions d'évolution 2015
- Plan de communication 2015
 - Rappel communication 2014
 - Propositions 2015.

I - Mise en place de la commission : objectifs, rôle et mode de fonctionnement

Objectifs : travailler sur les missions et l'organisation du SDE :

- en terme de moyens et d'objectifs (règlements financiers, projet de service...)
- en terme de communication

Rôle : faire des propositions au Bureau et à l'Assemblée générale

Mode de fonctionnement : 2 réunions minimum par an.

II - Evolution du règlement financier du SDE65

II-1- Rappel annexe financière 2014 (annexe au règlement intérieur)

Mise en place en 2014, cette annexe financière a permis :

- de clarifier les interventions financières du Syndicat ;
- d'introduire deux nouveaux programmes EP : les diagnostics et le programme éradication ;
- de prendre en charge à 25 % les travaux pour les communes percevant la taxe sur l'électricité ;
- de prendre une déclaration de principe sur la TCFE pour les communes de + de 2 000 habitants.

II-2- Propositions 2015

1. Mentionner la règle relative à la cotisation annuelle

Mise à jour annuelle: décision du Conseil syndical sur proposition du bureau
Pour 2015 : pas d'augmentation.

	cotisation
moins de 100 hab.	25 €
de 100 à 499 hab.	75 €
de 500 à 1 499 hab.	125 €
de 1 500 à 3 499 hab.	200 €
de 3 500 à 9 999 hab.	250 €
plus de 10 000 hab.	300 €

2. **Calcul de la participation du SDE et de la commune aux opérations d'investissement sur la base de l'autofinancement et non sur le montant des travaux**

Buts :

- clarifier la notion de maîtrise d'ouvrage, d'autofinancement et de participation des communes
- traiter de façon simple et équitable les programmes subventionnés (CR, ADEME, CG, PNP...)
- répondre au contrôle de légalité sur la question des financements

Modification nécessaire des modèles de délibérations.

3. **Création d'un programme « études » sur travaux d'électrification complexes (enfouissements essentiellement)**

Prise en charge: 50 % de l'autofinancement TTC

Possibilité d'annuler cette participation si travaux engagés l'année d'après et de reporter l'étude sur l'opération travaux.

Programmation travaux prioritaire lorsque l'étude est terminée.

4. **Programmes FACE – communes rurales**

Sécurisation faibles sections : prise en charge intégrale par le SDE.

Programmation : priorité affirmée à la sécurité du réseau et, en particulier, à la desserte des lieux de vie

Enfouissement des réseaux : rappel des priorités (travaux coordonnés, études faites, aménagement centre bourg, fourreaux remis)

Programmes	SDE / FACE / HT	Récupération TVA / HT	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune à l'autofinancement
Renforcement	80 %	20 %	50 %	50 %
Sécurisation	80 %	20 %	50 %	50 %
Sécurisation faible section	80 %	20 %	100 %	0
Extension (< 6 500 €)	80 %	20 %	0 %	100 %
Environnement	65 %	20 %	0 %	100 %
Energies renouvelables- Bâtiments isolés	80 % plafonnés à 18 € / Wcrête	20 %	50 %	50 %

5. Programmes électrification hors FACE (hors extension PCT) – communes rurales

Limitation du programme « SDE effacement » au profit du programme « SDE complémentaire »

Limitation du programme « fourreaux » qui devient exceptionnel

Programmes	Récupération TVA / HT	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune à l'autofinancement
SDE Effacement	20 %	65 %	35 %
SDE Complémentaire	20 %	40 %	60 %
Enfouissement réseaux Télécommunication	TVA récupérée sur les travaux de terrassement	0 %	100 % / TTC sur étude et pose 100 % / HT sur terrassements (reste: Orange)
SDE Fourreaux	20 %	50 %	50 %

6. Extensions PCT (communes rurales)

Les travaux d'extension ou de renforcement du réseau liés à des opérations d'urbanisme, et non programmés, sont financés ainsi :

	SDE / ERDF / HT	Récupération TVA / HT	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune à l'autofinancement
Extensions < 6 500 € HT	40,70 %	20 %	39,30 % du montant des travaux HT	20,00 % du montant HT
Extensions ≥ 6 500 € HT et <12 776 € HT	40,70 %	20 %	5 200 € moins la part ERDF	Solde
Extensions ≥ 12 776 € HT	40,70 %	20 %	///	59,30 % du montant HT

7. Programmes électrification Art.8 et complémentaires – communes urbaines

Pas de changement

Programmes	SDE / ERDF Article 8 / HT	Récupération TVA / HT	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune
Effacement réseaux électriques	40 %		25 % du montant HT	35 % du montant des travaux HT (40 % pour les communes percevant la TCFE)
Enfouissement réseaux Télécommunication	/	Sur FCTVA - travaux de terrassement	/	100 % / TTC sur étude et pose 100 % / HT sur terrassements
SDE Complémentaire*	/	oui	40 %	60 %

8. Eclairage public

Programmes	FC TVA	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune à l'autofinancement
Travaux neufs : 3 programmes – Rénovations* / éradication (marché spécifique) / extensions			
Communes reversant la taxe d'électricité	oui	50 % (plafonnés à 15 000 €/an et autant pour l'éradication)	50 %
Communes ne reversant pas la taxe d'électricité	oui	25 % (plafonnés à 10 000 €/an et autant pour l'éradication)	75 %
Etudes diagnostic de l'éclairage public			
Toutes communes	non	100 % en régie	0 %
Prix ciel étoilé (qualité des opérations en faveur du ciel étoilé)			
1 commune par an	oui	5000 € dont 50 % EdF	0

9. Nouvelles missions Energie

Programmes	FC TVA	Aides financières	Participation du SDE à l'autofinancement	Participation de la commune à l'autofinancement
Mobilité électrique				
Bornes électriques	oui	Etat + CG : 60 %	50 %	50 %
Aide à l'acquisition de véhicules électriques	//	?	2000 €/ veh	//
Economies d'énergie				
Récupération CEE	//	//	100 % des frais généraux	0 %
Conseil en énergie partagée	//	ADEME: 30 % du coût de l'emploi	20 % du coût de l'emploi	50 % répartis entre communes adhérentes au prorata population DGF
Groupement d'achat Energie	//	Partenariat avec CG et Gd Tarbes	100 % des frais généraux	0 %
Réseaux de chaleur				
Etudes réseaux de chaleur	non	ADEME: 70 %	50 %	50 %

10. Diverses corrections techniques

- Actualisation de la liste des communes urbaines et rurales
- Entretien : référence au règlement du service entretien
- Suppression de l'article TCFE
- Participation des Com. com. ou autre EPCI à caler.

III- Plan de communication SDE2015

III-1- Bilan communication 2014

1. Communication écrite
 - Presse : conférences et communiqués de presse (AG, bornes électriques, forum RICE)
 - Publicité en éditions spéciales : annuaire des élus, publicité forum éclairage publique, annuaire des maires
 - Plaquette d'information - 1000 exemplaires
 - Rapport d'activité 2013 - 600 exemplaires
2. Communication Internet
 - Refonte et mise en ligne du site internet.
3. Communication événementielle SDE
 - Réalisation d'une exposition itinérante : 6 panneaux d'exposition avec supports
 - Forum mobilité électrique à destination des élus
 - Forum départemental de l'éclairage public avec soirée grand public
 - Création du prix « Ciel étoilé »
 - Participation au Salon des maires à Paris
4. Communication événementielle hors SDE
 - Présence sur de grands événements : Equestria, Tour de France, Mondovélo
5. Communication routière
 - non réalisée
6. Communication interne
 - Journée d'échanges avec le SDE de l'Ariège (entretien éclairage public)

III-2- Proposition communication 2015

1. Communication écrite
 - Presse : conférences et communiqués de presse – idem 2014
 - Publicité sur éditions spéciales: à voir
 - Rapport d'activité 2014 - 600 exemplaires
2. Communication Internet
 - Ouverture d'espaces réservés aux communes
 - Création d'une newsletter
 - Diffusion du SIG aux communes
 - Réunions de présentation et de démonstration aux élus par secteurs géographiques
3. Développement des supports de communication
 - Réalisation d'un espace de démonstration de l'éclairage (puissances, couleurs...) : stage IUT
 - Réalisation d'un film sur la RICE – 40 000 € en partenariat avec SM du Pic, AFE, Edf,...
 - Format 10 mn + format 2 mn - internet
 - Acquisition de deux vélos électriques qui seront utilisés en interne et mis à disposition des communes
4. Communication événementielle SDE
 - Présentation du film devant la presse préalablement à sa diffusion et sa mise en ligne
 - Forum mobilité électrique grand public sur Tarbes : bornes, véhicules et vélos électriques
 - Etape « vélo électrique » à l'occasion du Tour de France
 - Poursuite du prix « Ciel étoilé »
 - A voir : espace de démonstration RICE à l'occasion d'Equestria (2016)
5. Communication événementielle hors SDE
 - Présence sur de grands événements : Equestria, Tour de France, Mondovélo
 - Soutien de quelques événements plus locaux
6. Communication routière
 - Réalisation de panneaux d'information des usagers à l'occasion des travaux du SDE avec une déclinaison particulière sur la RICE
 - Réalisation de panneaux de communication RICE pour les communes les plus engagées

7. Communication interne

- Journée d'échanges avec le SDE des Landes (entretien éclairage public)
- Voyage d'étude « réseaux de chaleur – énergie bois » avec les élus

Prochaine réunion : à fixer en 2015 (1^{er} semestre)